

<http://www.snetap-fsu.fr/Champagne-Ardenne-compte-rendu-du.html>



Champagne-Ardenne : communiqué du CSR

- En Région -

Date de mise en ligne : mercredi 10 juin 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Réforme administrative territoriale de l'État Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine Communiqué du Conseil Syndical Régional Snetap-[FSU](#) de Champagne Ardenne

Pour réaliser 50 milliards d'€ d'économie, le gouvernement entend utiliser le levier de la fusion des [régions](#) pour réduire les dépenses publiques sans qu'aucune concertation n'ait réellement été réalisée avec les organisations représentatives des personnels et des usagers.

La loi de réorganisation des régions du 16 janvier 2015 regroupant la région Champagne-Ardenne à l'Alsace et à la Lorraine ainsi que la revue des missions menée parallèlement depuis l'automne dernier sans aucune audition des organisations syndicales, ne manquent pas d'indigner les personnels de l'Enseignement Agricole Public.

Le Conseil Syndical Régional de Champagne-Ardenne condamne tant les motifs ayant présidé à ces réformes territoriales de l'État que l'absence de véritable concertation - les organisations syndicales n'ayant été au mieux qu'informées-.

Ainsi, la Secrétaire Générale du Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt, Mme Valérie METRICH-HECQUET a signifié aux organisations syndicales représentées au Comité Technique Ministériel réunies en groupe de travail les 24 février et 14 avril 2015, que l'organisation administrative territoriale de l'Enseignement Agricole « sera calée » sur l'organisation territoriale du Ministère de l'Éducation Nationale.

En outre, le Recteur « préfigurateur » de Metz-Nancy ainsi que le Recteur de Champagne Ardenne ont rassuré les organisations syndicales du Ministère de l'Éducation Nationale de leur intention de présenter au premier Ministre le maintien des académies dans la nouvelle région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.

La réunion du 2 juillet des [CTREA](#) de nos régions ayant lieu après que les macro-organisations auront été transmises au premier Ministre par le Préfet et le Recteur « préfigurateurs », sans attendre, le Conseil Syndical Régional du Snetap-[FSU](#) de Champagne -Ardenne entend faire part de ses propositions d'organisation de l'Enseignement Agricole dans le contexte législatif et des informations communiquées, à savoir :

- un calage de l'organisation territoriale et administrative de l'Enseignement Agricole sur celle prévue pour cette nouvelle région à l'Éducation Nationale .
- des chefs de service sur chacune des unités d'organisation de l'Enseignement Agricole, directeurs délégués à l'Enseignement Agricole.

Le CSR de Champagne-Ardenne entend ainsi par ses propositions garantir une proximité de l'autorité académique avec les établissements, gage d'une concertation soutenue avec les personnels et les usagers de l'Enseignement Agricole.

A Châlons en Champagne

le 9 juin 2015

http://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/15_06_05_cfr_alcalo.pdf title='PDF - 33.4 ko' type="application/pdf">



inter CFR Alsace Champagne-Ardenne Lorraine